

Arrêté de composition
Jurys de sélection – Diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute

Le Président d'Aix-Marseille Université,

Vu l'arrêté du 2 septembre 2015 modifié relatif au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute ;
Vu l'arrêté du 11 décembre 2025 modifiant l'arrêté du 2 septembre 2015 relatif au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute ;

ARRETE

Article 1

Les jurys de sélection prévus par l'arrêté du 2 septembre 2015 modifié relatif au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute sont composés comme suit pour l'admission au titre de l'année universitaire 2026-2027 :

Président :

- **Gilbert YAGHDJIAN**, responsable de la formation en masso-kinésithérapie, titulaire du diplôme d'état de masseur-kinésithérapeute

Membres :

- **Laurent BENSOUSSAN**, formateur
- **Sylvie OLIVERO**, formatrice accueillant des étudiants en stage

Article 2

Le Doyen de la Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 3/04/2026



Pour le Président et par délégation,
Le Doyen de la Faculté des Sciences Médicales et paramédicales

LE DOYEN

Georges LEONETTI

